

11/04/2011 À 00H00

# Les «oublis» de Claude Guéant sur le droit d'asile en France

**DESINTOX** Dans son interview du 8 avril au «Figaro Magazine», le ministre de l'Intérieur affirme que la France est plus généreuse en matière d'asile que l'Allemagne ou le Royaume Uni. Vite dit.

Par **CÃ DRIC MATHIOT**



(Dessin Alain Brillon)

**«En matière d'asile (10000 arrivées par an), notre pays est plus généreux, malgré les restrictions apportées, que l'Allemagne ou le Royaume-Uni, alors que nous appliquons les mêmes conventions internationales!»**

**Claude Guéant**, le 8 avril dans le Figaro Magazine

## **INTOX**

Quand Claude Guéant vire à droite, il braque à fond. Dans son interview au *Figaro Magazine*, le 8 avril, le nouveau ministre de l'Intérieur ne s'est pas contenté d'annoncer l'objectif - inédit depuis de nombreuses années - d'une réduction du volume de l'immigration légale, il a aussi suggéré de possibles modifications dans la politique d'asile, se justifiant par une plus grande

générosité de la France par rapport à ses voisins. *«En matière d'asile (10 000 arrivées par an), notre pays est plus généreux, malgré les restrictions apportées, que l'Allemagne ou le Royaume-Uni, alors que nous appliquons les mêmes conventions internationales !»*

## DESINTOX

La France exagérément généreuse en terme d'asile ? L'affirmation de Guéant a beau être ponctuée d'un point d'exclamation, elle est parfaitement trompeuse. Interrogé, le ministère de l'Intérieur explique que Guéant fait allusion aux conditions d'accueil des demandeurs d'asile qui seraient plus favorables en France que chez certains voisins. Et de citer le *«montant de l'allocation temporaire d'attente versé au demandeur d'asile, les conditions d'hébergements, la gratuité des recours ou l'accès à l'aide juridictionnelle»*. Le problème, c'est que Guéant oublie de dire l'essentiel aux lecteurs du *Figaro Magazine*. A savoir qu'en dépit de ses coupables *«générosités»* (sic), l'Hexagone, en terme quantitatif, est en fait moins généreux en matière d'asile que l'Allemagne ou le Royaume-Uni. Car si la France reçoit plus de demandes (47 800 nouveaux dossiers en 2010 selon le Haut-Commissariat aux réfugiés) que le Royaume-Uni (22 100) et l'Allemagne (41 300), elle accorde en fait moins le droit d'asile que ces deux pays.

Selon les [derniers chiffres de l'institut de statistiques européennes Eurostat](#), datant du 29 mars, l'Ofpra (l'Office français de protection des réfugiés et apatrides) a rendu, en 2010, 37 620 décisions en première instance, et a donné 5 115 réponses positives. Soit un taux d'arbitrage positif (taux de reconnaissance dans le jargon de l'asile) inférieur à celui de l'Allemagne (45 310 décisions rendues, dont 10 445 positives). La France est également moins généreuse que le Royaume-Uni (6 440 réponses positives sur 26 690 décisions prises).

Les [statistiques d'Eurostat pour l'année 2009](#), plus complètes, confirment que l'Hexagone ne se distingue guère de ses voisins par sa générosité. C'est même plutôt l'inverse. La France figurait déjà en tête en nombre de demandes d'asile reçues, mais affichait un classement moins reluisant en matière de taux de reconnaissance. Avec seulement 14,3% de réponses positives pour les décisions de première instance, elle était loin de la moyenne européenne (27%), de l'Allemagne (36,5%) ou du Royaume-Uni (26,9%). Pour les décisions en appel, la France se situait, avec 27,4% de réponses positives, au-dessus de la moyenne européenne (19%) mais derrière l'Allemagne (34,1%) ou le Royaume-Uni (30%). Au final, Paris a accordé l'asile à 10 415 demandeurs en 2009. Moins que Berlin (12 055) ou Londres (12 510). Contrairement à ce que la déclaration de Claude Guéant peut laisser penser.

Sur le même sujet : [quand Marine Le Pen dénonce la trop grande générosité de la France en matière d'asile.... et trompe son monde.](#)